

2026-076



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DE LA COMMUNE DE SEVERAC D'AVEYRON

Séance du 27 avril 2026 – Délibération n°076

Objet : DESIGNATION DE REPRESENTANTS AUPRES DU COLLEGE JEAN D'ALEMBERT

**Convocation envoyée,
affichée le : 21/04/2026**

Nombre de membres :

En exercice : 29
Présents : 27
Pouvoirs : 2
Votants : 29
Absents : 0

Résultats :

Pour : 26
Contre : 0
Abstention : 3

**Liste des délibérations
affichée le : 29/04/2026**

L'an deux mil vingt-six le vingt-sept avril à 20h, le Conseil Municipal de la Commune de Sévérac d'Aveyron régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle du conseil municipal, sous la présidence de Monsieur Fabrice Frayssinet, maire de la commune.

Président de séance : Monsieur Fabrice FRAYSSINET
Secrétaire de séance : Madame Béatrice GIRAL VIALA

Présents : Fabrice FRAYSSINET - Béatrice GIRAL VIALA - Florian CREYSSELS - Florence RAYNAL - Jean Bastien MAJOREL - Myriam LACAN - Yves DOULS - Bruno PEYRAT - Cindy PÈRE-BEDEL - Simon TABART - Stéphanie CHAYRIGUES - Sylvain CAUSSE - Amandine SAINT-ANTONIN - Paulin NIBOULIES - Elodie ROBIN - Geoffroy MULLER - Candice AZDAD - Evelyne DURAND - Marcel LACAN - Mélina COUSI - Damien LAURAIN - Régine ROZIERE - Françoise PRADEL - François - Xavier FABRE - Marion PLENACOSTE - Laurent ROBERT - René-Paul AVIGNON.

Absents : Vanessa TONNEAU (a donné pouvoir à Jean Bastien MAJOREL) - Paul BERGONNIER (a donné pouvoir à Candice AZDAD).

EXPOSÉ DES MOTIFS

Monsieur le Maire indique que représentants doivent être désignés au sein du conseil municipal afin de siéger au conseil d'administration du collège Jean d'Alembert.

Cette instance est compétente pour adopter le budget de l'établissement, approuver les modifications du règlement intérieur, définir les délégations accordées au chef d'établissement en matière de recrutement, ainsi que valider l'organisation d'événements, activités et voyages scolaires.

La commune doit désigner 4 représentants : 2 titulaires et 2 suppléants.

Après avoir entendu l'exposé,

LES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL

2026-076

Vu l'arrêté préfectoral du 6 novembre 2015 portant création de la commune nouvelle de Sévérac d'Aveyron ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales (C.G.C.T)

DECIDENT

ARTICLE 1 : **DE DESIGNER** comme représentants auprès du collège Jean d'Alembert : tant que titulaires Fabrice FRAYSSINET et Florence RAYNAL et en tant que suppléants Elodie ROBIN et Vanessa TONNEAU.

ARTICLE 2 : **D'AUTORISER** Monsieur le Maire ou son représentant à signer tous les actes nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Monsieur le Maire est chargé de l'exécution de la présente délibération.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdit.

Pour extrait conforme,

Le Maire
Fabrice FRAYSSINET



Le secrétaire de séance
Béatrice GIRAL VIALA

Acte rendu exécutoire
après dépôt en Sous-Préfecture